Le réseau de transport d'électricité

GT SSYf

15 Mars 2024

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

SOMMAIRE

GT SSYf

1. Actualités et planning
2. Projet MARS PICASSO
3. AO aFRR
4. Recertification des EDR en FAT 300s
5. Participation des ENR aux SSYf
6. Planning prévisionnel de la concertation
7. Annexes
   - Nouvelle nomenclature des dates pivots
   - Mode opératoire d'inscription aux mailing listes

1 Actualités et planning

Actualités SSY

- Portail Service - Page transverse sur les mécanismes de marché :
  Panorama des mécanismes de marché gérés par RTE - RTE Portail Services (services-rte.com)

- Calcul de l'Indemnité associée aux surcoûts Services Système pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 :

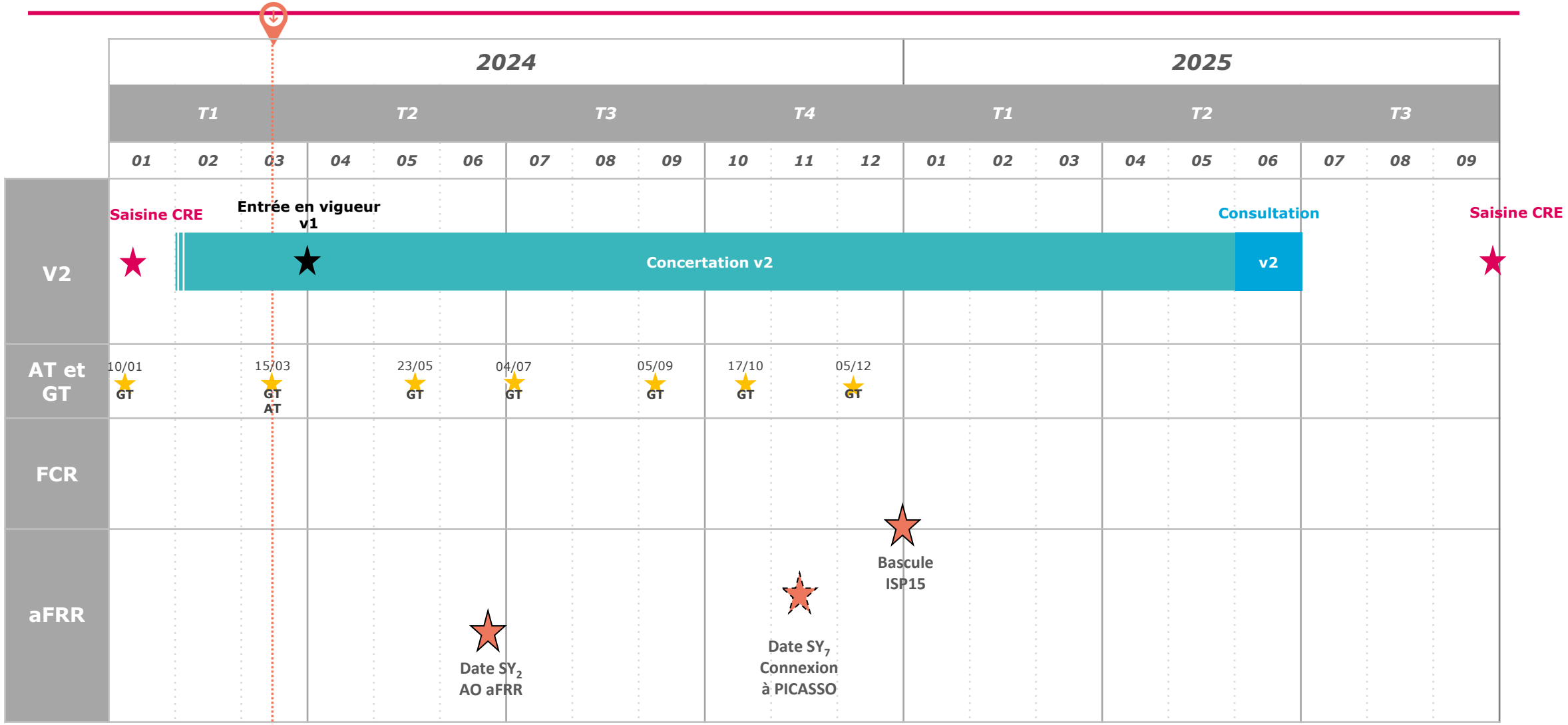
$$\mathbf{S_{2024} = 140{,}54\ € / hMW}$$

- Détail des calculs :

$$S_A = \frac{\sum_{A-1} surcoûts\ SSY}{\sum_{A-1} volumes\ SSY\ reconstitués} - \frac{solde_{A-1}}{\sum_{A-1} aV_H + (1-a)V_B}$$

  - Somme des surcoûts SSY pour 2023 : 123 720 033,02 €
  - Somme des volumes SSY reconstitués en 2023 : 814 947,89 hMW
  - Solde 2023 : 1 874 977,71 €
  - Solde 2022 : -28 320 246,47 €

Calendrier prévisionnel des règles SSY



2 Projet MARS PICASSO

Connexion à PICASSO - Mesures EU d'atténuation des prix

Suspension de la connexion de TERNA à PICASSO

Déconnexion effectuée à la demande du régulateur italien, en raison de la volatilité des prix.

Mise en œuvre de mesures EU d'atténuation des prix:

- Introduction d'un cap de prix permanent à +/- 15 000 €/MWh et d'un cap transitoire à +/- 10 000€/MWh jusqu'à mi 2026
- Adaptation du calcul du CBMP pour prendre en compte les dynamiques des contrôleurs
- Autorisation du recours à une demande élastique au-delà du volume contractualisé

→ **amendements soumis par ENTSO-E le 2 février 2024 et décision de l'ACER au plus tard le 2 août**

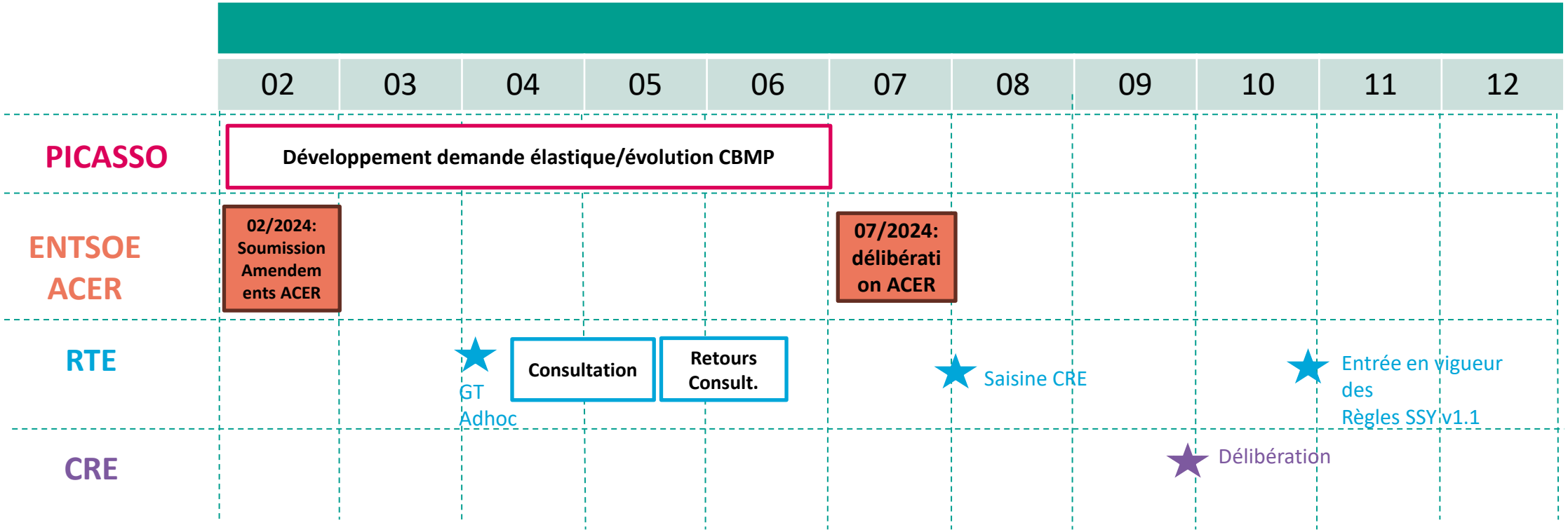
→ **implémentation des évolutions dans la plateforme PICASSO prévue pour juillet 2024**

Connexion de RTE à PICASSO:

- La CRE conditionne la connexion de RTE à PICASSO à l'implémentation des mesures d'atténuation des prix
- Des évolutions doivent être apportées au niveau national pour l'implémentation de la demande élastique:
  - Adaptation des outils SI
  - Mise à jour des règles SSYf

→ **Décalage de la connexion de RTE à PICASSO au T4 2024 au plus tôt**

PICASSO - Planning de concertation



- GT SSYf ad Hoc sur la demande élastique: 02/04 15h-16h.

Dépôt des offres d’aFRR – règle sur les volumes offerts

En cas d’offre absente dans un sens sur un pas de temps, RTE complète l’offre avec un volume correspondant au volume certifié et renvoie une erreur (Z51) dans l’acquittement de l’offre.

Le RR doit offrir un volume dans les deux sens, à hauteur du volume certifié déclaré dans GIPSE, quelle qu’en soit la valeur (y compris si le volume certifié est à 0 MW pour le sens considéré).

La règle sera précisée dans le guide d’implémentation TOPNIVEAU/BOSS.

Merit-order aFRR - Gestion du changement d'heure

Changement d'heure du 31/03:

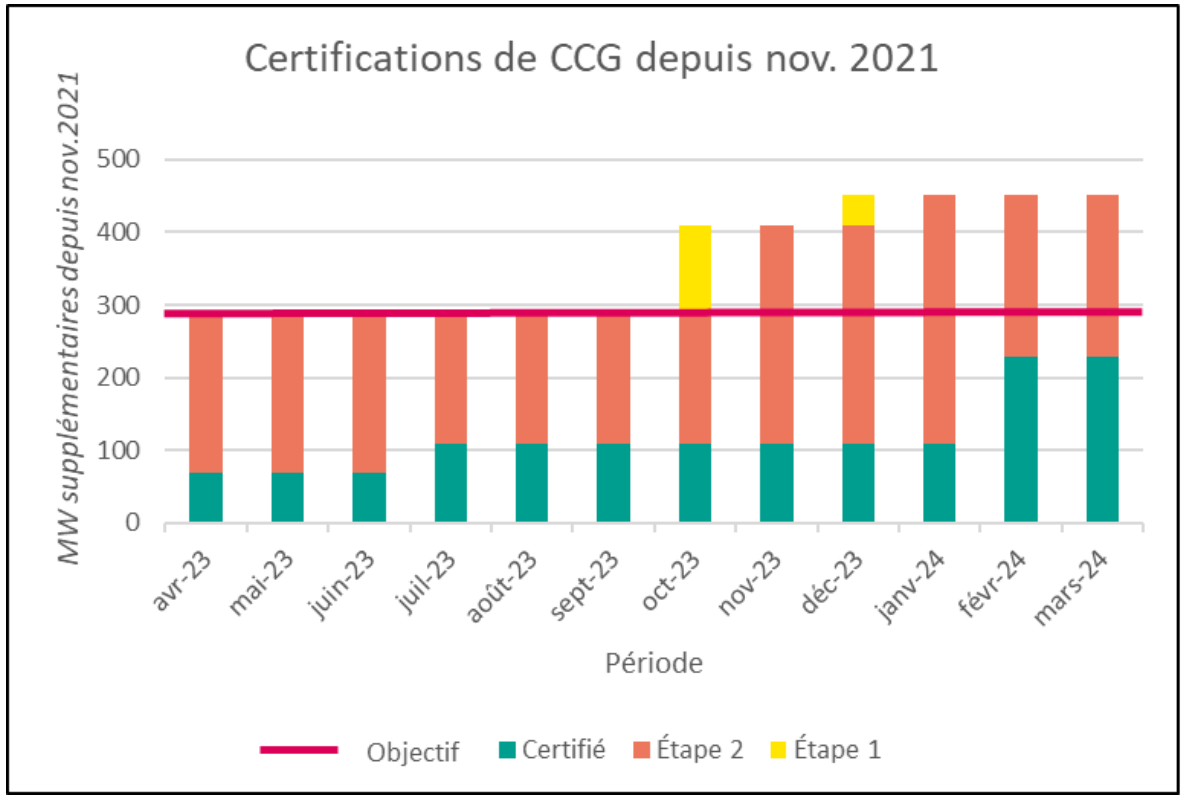
- Passage en prorata généralisé prévu par la conduite RTE.
- Communications hotline programmées (premier envoi 22/03).

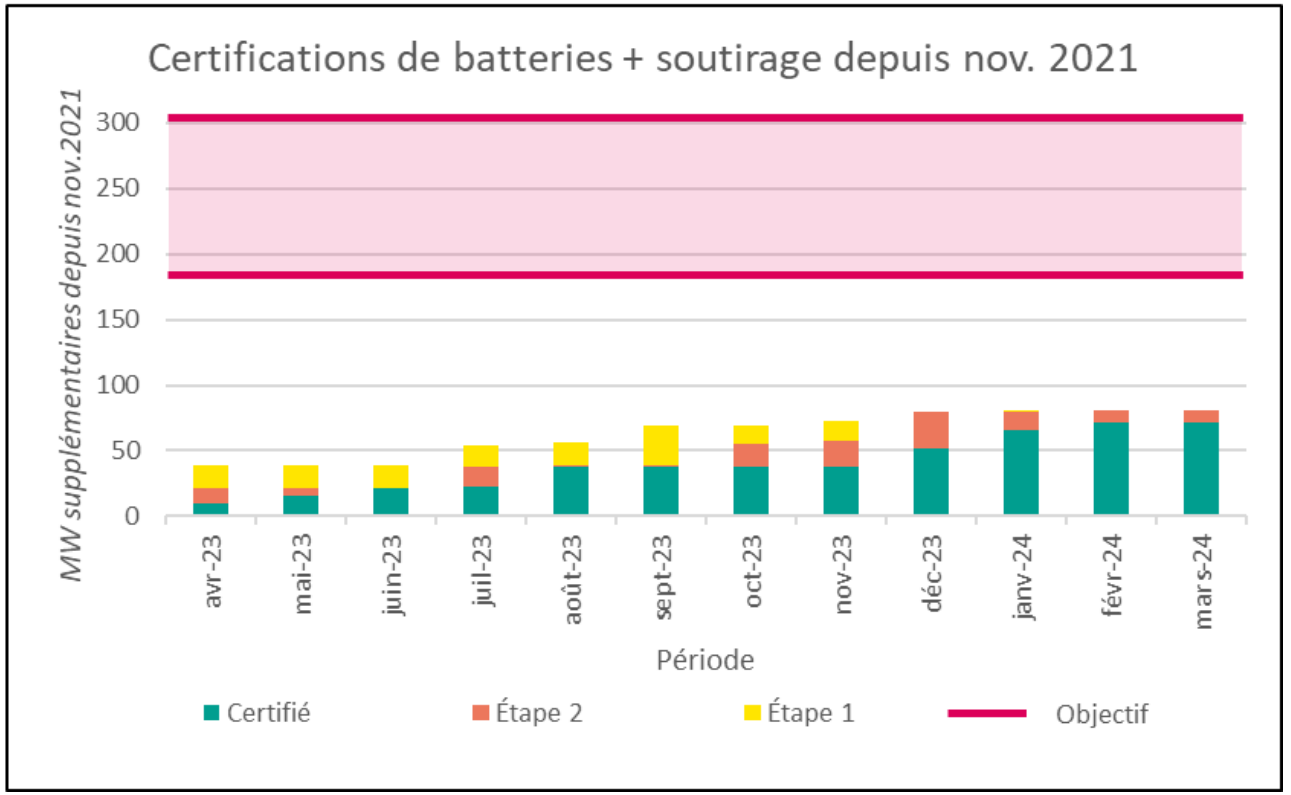
Tests changement d'heure:

- Disponibilité environnement PFRI le 31/03 pour les tests du changement d'heure hiver → été

3 AO aFRR

Volumes en cours de certifications





4 Recertification des EDR en 300s

Cadre réglementaire

La cible européenne pour le produit standard d'aFRR est de disposer de capacités mobilisables dans un délai de 300s contre 400s aujourd'hui, à la fin de l'année 2024. La décision approuvée par l'ACER le 24 janvier 2020 a annoncé le 18 décembre 2024 comme date limite.

RTE a détaillé son plan de transition vers cette cible dans son rapport du 28/01/2020. RTE a ensuite inscrit la possibilité de certification en 300s sans pente rapide dans les règles SSYf en vigueur au 1er septembre 2020.

Lors de la concertation des règles SSYf en vigueur au 1er septembre 2022, RTE a précisé que **les offres d'énergie aFRR en FAT 400s ne seraient plus acceptées à partir du 18 décembre 2024**.

Application

La stratégie de RTE était de certifier les EDR créées après 2020 en FAT 300s et de laisser le délai de 4 ans aux autres EDR pour se recertifier.

Les entités concernées par ce changement sont alors les entités plus anciennes, regroupant les technologies suivantes :

- Hydraulique
- Thermique
- Nucléaire

Les EDR non recertifiées en FAT 300s au 18 décembre 2024 auront leur réserve secondaire réduite au ratio 300/400 :

8 MW en 400s → 6 MW en 300s

Les RRs concernés sont invités à contacter RTE au plus vite pour qu'un accompagnement soit mis en place et des solutions trouvées.

5 Participation des ENR aux SSYf

Le cadre réglementaire impose désormais des CC aux ENRs

- Les ENRs disposent de capacités constructives en SSyf depuis l'arrêté du 9 Juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité. Cet arrêté décline notamment le Network Code Requirements for Generators.

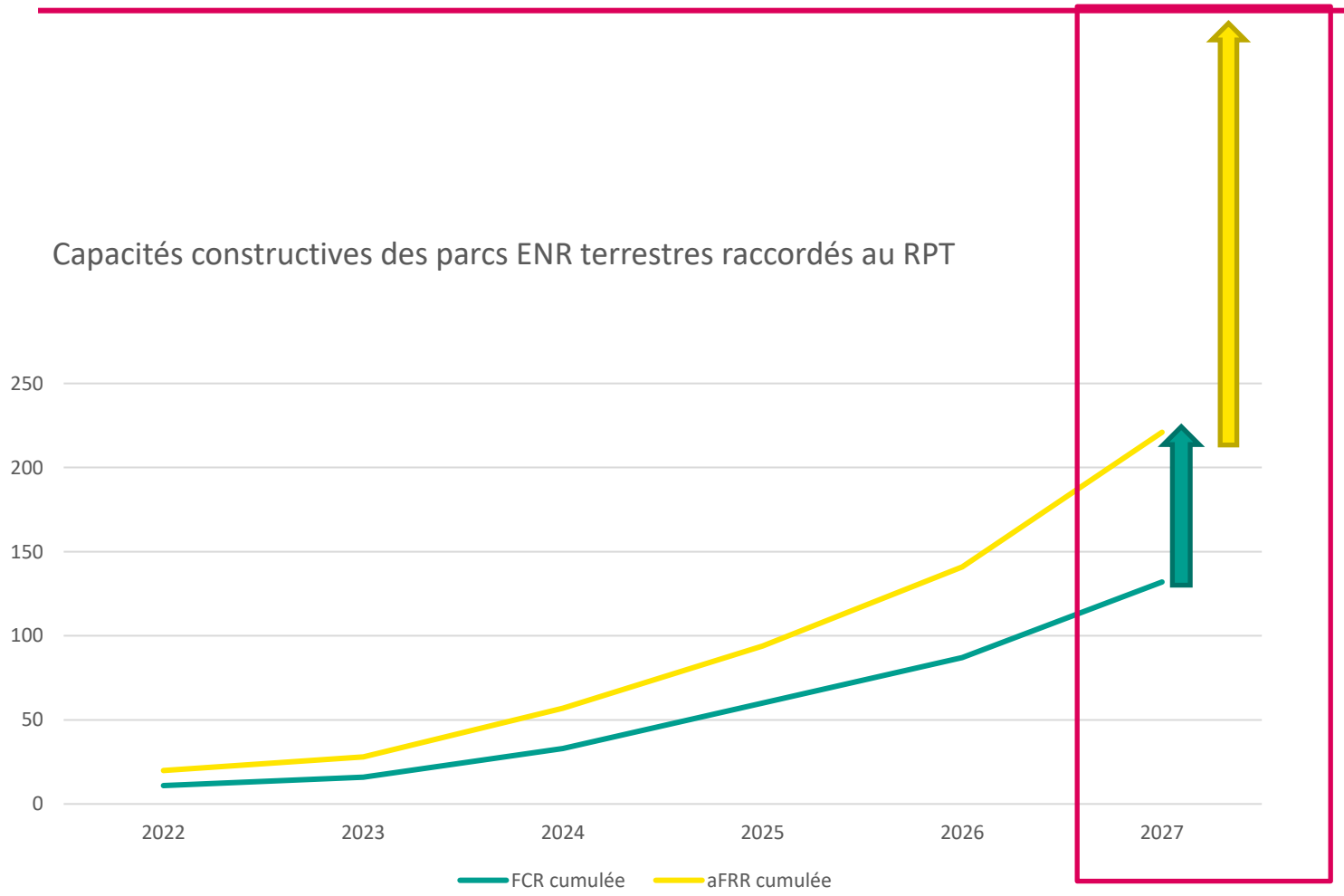
- Les parcs raccordés sur le RPD ne sont pas concernés pas l'obligation de capacités constructives.

- **Par conséquent, toutes les PTFs signées à partir du 26/06/2020 peuvent, si les conditions (P, U_{racc}) sont remplies, entraîner des obligations de capacités constructives.**

- Or :
  - Aujourd'hui aucun MW de SSyf n'est certifié pour les parcs ENR ;
  - RTE identifie le besoin de réaliser des **expérimentations** avec des parcs pour vérifier la capacité de contrôler avec une précision suffisante ces parcs.

Tous les producteurs souhaitant participer à une expérimentation sont invités à contacter RTE.

Les CC des ENRs vont croissantes dans les prochaines années



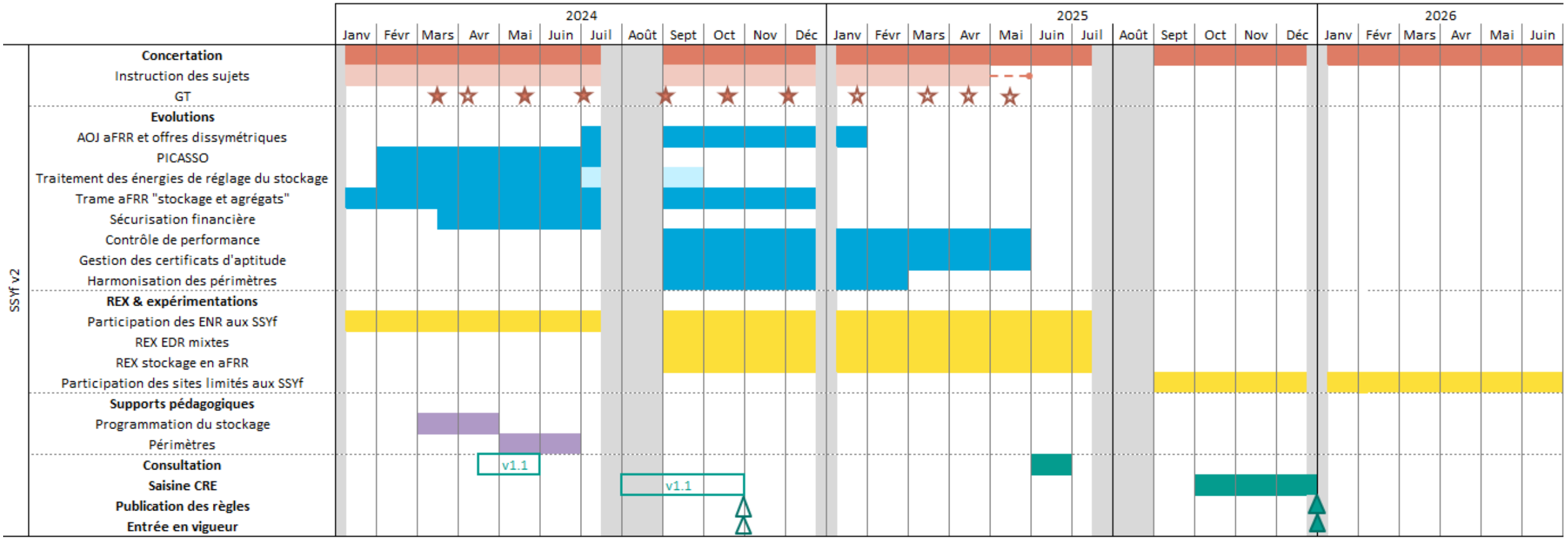
A cet horizon de temps, la PPE prévoit 5 GW d'éolien offshore. Suivant cette hypothèse, par rapport au graphe ci-contre cela représente :

- +125 MW de FCR
- +225 MW d'aFRR

Estimation sur la base des PTFs signées

6 Planning prévisionnel de la concertation

Planning prévisionnel de la concertation des règles v1.1 et v2



7

Annexes

1 Rappel nouvelle nomenclature des dates pivots

Proposition dans le cadre de l'harmonisation des règles

Afin d'éviter des confusions et dans le cadre du projet Harmonie, RTE propose de faire évoluer la nomenclature des dates pivots pour le jeu de règles SSY v1 (et pour les futurs jeux de règles MA/RE, NEBEF, RR/RC, etc.)

Chaque date pivot aura un nom unique et respectera la nomenclature suivante :



Mécanisme	Nom abrégé prévisionnel
SSY	SY
MA	MA
RE	RE
Programmation	PR
NEBEF	NF
RR-RC	RT
MECAPA	MK
Import-Export	IE

- Pour SSY, les dates seront de la forme : **SY_1**
- Les dates pivot correspondant à des **projets trans-mécanismes** auront le **même numéro** dans tous les jeux de règles
  - ➢ *Exemple : pour ISP 15, les dates pivots seraient comprises entre 30 et 40 pour tous les jeux de règles, toujours précédées des lettres correspondant à chaque jeu de règles*

Nommage des dates pivots dans les règles SSY v1 :

ISP15

Ancien nom	G'	H'	I	I'	I''	X	Y	Z	Z'	W	F	C	D	A	B
Nouveau nom	SY_1	SY_2	SY_3	SY_4	SY_5	SY_6	SY_7	SY_8	SY_9	Notifiées		SY_{15}	SY_{20}	SY_{22}	SY_{23}

2 Mode opératoire d’inscription aux mailing listes

Participer aux GT/AT de la CAM ou aux sessions plénières

Pour vous inscrire aux listes de diffusion relatives aux groupes de travail (GT) et aux ateliers techniques (AT) organisés dans le cadre de la Commission Accès au Marché (CAM) du Comité des Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité (CURTE), ou pour rejoindre la liste de diffusion de la plénière CAM, merci de **faire la demande** uniquement à la BAL suivante :



RTE-CONCERTE-CAM@rte-france.com

et de **préciser** le ou les groupes auxquels vous souhaitez participer :



- ❑ Sessions plénières de la CAM
- ❑ *GT RR-RC*
- ❑ *GT MA*
- ❑ *GT SSY*
- ❑ *GT RE*
- ❑ *GT Effacement Transverse*
- ❑ *GT Stockage*
- ❑ *GT Interruptibilité*
- ❑ *GT AO Flexibilités Décarbonées*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de programmation (RP)*
- ❑ *AT dédiés aux acteurs d'ajustement (AA)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de réserve (RR)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables d'équilibre (RE)*
- ❑ *AT dédiés aux GRD et ELD*
- ❑ *AT relatifs aux effacements*

Prochains GTs

Calendrier des GT SSYf

- GT :
  - Vendredi 15 mars 9h30 – 10h30
  - Mardi 2 avril 15h – 16h Adhoc PICASSO
  - Jeudi 23 mai 14h – 17h
  - Jeudi 4 juillet 9h30 – 12h30
  - Jeudi 5 septembre 9h30 – 12h30
  - Jeudi 17 octobre 9h30 – 12h30
  - Jeudi 5 décembre 9h30 – 12h30

Le réseau
de transport
d'électricité

Merci de votre participation